



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4760

Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / le Musée des beaux-arts,
FRAME Développement et la Société Givaudan

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 MAI 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4760 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MECENAT
ENTRE LA VILLE DE LYON / LE MUSEE DES BEAUX-
ARTS, FRAME DEVELOPPEMENT ET LA SOCIETE
GIVAUDAN (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions ont été insérées à l'article 238 bis du code général des impôts, autorise les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Le Musée des beaux-arts de Lyon, l'association Frame Développement, et la maison de création Givaudan, leader mondial de l'industrie de la parfumerie désirent collaborer dans le cadre d'une exposition intitulée « L'art et la matière. Prière de toucher », qui s'appuie sur l'expérience sensorielle de la sculpture, telle que l'appréhendent des personnes en situation de handicap visuel, pour inventer de nouvelles pratiques de médiation destinées à tous les publics. Le visiteur est invité à une découverte multi sensorielle des œuvres, des techniques et des matériaux de la sculpture. La création de jus évoquant l'atmosphère de l'atelier de l'artiste constitue la partie olfactive du projet sur l'ensemble de l'itinérance entre 2019 et 2022.

Cette exposition, qui est organisée sous l'égide de l'organisation américaine FRAME (FRench American Museum Exchange), en association avec son partenaire français FRAME Développement, présente des reproductions de sculptures issues des collections des musées de Montpellier, Nantes, Lyon, Bordeaux, Lille et Rouen. Tous membres du réseau FRAME, ces musées bénéficient à ce titre de l'appui de FRAME Développement, dont la mission est de rechercher et d'apporter des soutiens pour améliorer la connaissance du patrimoine et développer les activités culturelles des musées français membres de FRAME.

La Société Givaudan effectuera un don en nature d'une valeur de 15 000 euros correspondant à la création par un parfumeur de 3 « jus » restituant l'atmosphère de l'atelier du sculpteur, et correspondant à 3 stations de l'exposition :

- la station modelage (odeur de terre mouillée) ;
- la station taille de pierre (odeur de la pierre chaude et du découpage) ;
- la station fonte du bronze (odeur de métal).

La société fournira un concentré pour chacune de ces stations.

Les contreparties qui seront apportées par la Ville de Lyon consisteront notamment à :

- fournir 5 fichiers d'images haute résolution relatifs à ce projet, libres de droit, propriétés du Musée des beaux-arts de la Ville de Lyon ou de FRAME Développement, à titre gratuit et à des fins non commerciales pour la communication interne de la société. Ces images seront choisies d'un commun

accord avec le service développement du Musée des beaux-arts de la Ville de Lyon ou FRAME Développement le cas échéant. Valorisation : 325 €;

- proposer une visite privée pour la société (< 25 personnes). Valorisation 1000 €;
- intégrer le logo de la société sur les documents de communication (affiches, cartons d'invitations dossier de presse, site internet) relatifs au projet. Valorisation 1 750 €

Les conditions de ce mécénat sont formalisées dans la convention jointe au rapport. Les contreparties consenties par la Ville de Lyon dans le cadre de ce mécénat ont été strictement évaluées à 3 075 € et restent dans les limites de 25% admises par l'administration fiscale.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention de mécénat, établie entre Ville de Lyon / Musée des beaux-arts, FRAME Développement et la Société Givaudan, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER